

# **Tanger: Simulation conjointe d'enquête et de procès entre le Maroc, le Niger et l'Ethiopie sur la traite des personnes**

**12.09.2022 Tanger: Simulation conjointe d'enquête et de procès entre le Maroc, le Niger et l'Ethiopie sur la traite des personnes**

**Tanger – Les travaux d'un atelier portant sur une simulation conjointe d'enquête et de procès entre le Maroc, le Niger et l'Ethiopie dans les affaires de traite de personnes et de trafic illicite de migrants ont été ouverts, lundi à Tanger.**

Cet atelier, organisé du 12 au 16 septembre au profit notamment de magistrats et de responsables de l'application de la loi des trois pays, à l'initiative de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en partenariat avec la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) et avec le soutien de l'Italie, vise à renforcer la coopération internationale et la sécurité judiciaire entre les pays participants, identifier les défis et les besoins pour établir une coopération inter-régionale plus efficace, et promouvoir l'échange des expériences et des bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

L'accent sera mis à cette occasion sur les contraintes qui entravent la pratique sur le terrain en matière de lutte contre la traite de personnes et le trafic illicite de migrants, et le travail d'enquête en se basant sur des preuves pénales numériques, ainsi que sur l'analyse pénale, en travaillant sur un cas pratique relatif à la criminalité transnationale.

Cet atelier sera marqué par une simulation d'enquête et de procès dans ses différentes étapes et jusqu'au jugement, dans le cadre d'une approche qui repose sur la protection des droits de la victime.

S'exprimant à cette occasion, le directeur central de la police judiciaire, Mohamed Dkhissi, a souligné que le Maroc accorde un grand intérêt à la lutte contre la traite des personnes, comme en témoigne son adhésion à de nombreuses conventions internationales en la matière, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le protocole additionnel à cette convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

M. Dkhissi a, à cet égard, mis l'accent sur l'évolution remarquable, au cours des dernières années, du cadre réglementaire et législatif marocain en matière de lutte contre la traite des personnes, qui est le fruit de la volonté du Maroc de lutter contre ce phénomène dangereux.

Il a affirmé que « la stratégie sécuritaire a accordé une attention particulière à la lutte contre les crimes sous

toutes leurs formes pour la période 2022-2026, à travers la lutte contre la criminalité organisée et transfrontalière, tout en se focalisant sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le financement du terrorisme et la cybercriminalité, la lutte contre les réseaux de trafic de migrants et la traite des êtres humains, et la lutte contre le blanchiment d'argent et le trafic international de drogue, et ce via le renforcement des mécanismes de coopération internationale bilatéraux ou multilatéraux aux niveaux international, régional et arabe, l'échange des informations, des expériences et des compétences, et le développement des capacités ».

Le responsable a, par ailleurs, passé en revue les effets négatifs de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants sur la primauté du droit, les droits de l'Homme, le développement socio-économique et la sécurité, notant que ces crimes ont pris une dimension transnationale plus organisée et complexe.

Il a relevé que cet atelier vise à présenter un cas pratique au profit d'intervenants qui ont une vaste expérience dans le traitement des questions de traite des êtres humains, en leur permettant de développer leurs capacités en matière d'analyse des différents éléments liés à ces crimes et de s'arrêter sur les bonnes pratiques et les contraintes qui entravent la pratique sur le terrain.

Pour sa part, la coordonnatrice régionale du programme de lutte contre la traite des personnes et du trafic de migrants au sein de l'UNODC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Patricia Pinto Sorres, a souligné que cet atelier vise à développer les capacités des bénéficiaires dans le domaine de

la lutte contre ce type de crimes et à renforcer la coopération et le partage d'informations entre les pays participants.

« Nous œuvrons à bénéficier de l'expérience du bureau et du Maroc, afin de renforcer les capacités des pays africains », a-t-elle noté, soulignant la nécessité de fédérer les efforts des pays d'origine, de transit et d'accueil de migrants, en vue de réduire la gravité de ces crimes.

De son côté, le président de la Commission nationale de coordination de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants au Niger, Moumouni Hamidou, a mis l'accent sur la dimension transfrontalière de ces crimes, notant que cet atelier s'inscrit en droite ligne avec la volonté de son pays de développer ses capacités, à travers la coopération internationale en matière de lutte contre ces deux crimes, en particulier après la promulgation de textes législatifs en la matière.

Pour le vice-président du Tribunal fédéral de première instance en Éthiopie, Tesfaye Niway, la traite des personnes et le trafic de migrants ont de graves effets psychologiques et physiques sur les victimes, et sont des crimes commis en violation des droits de l'Homme et de la loi, mettant en avant les efforts de son pays en matière de prévention de ce type de crimes, et sa volonté de renforcer la coopération avec l'UNODC et les pays partenaires, de manière à garantir davantage de stabilité et de sécurité, et à préserver les droits et la dignité des individus.

Quant au représentant de l'Ambassade d'Italie à Rabat, Romitelli Matteo, il a indiqué que cet atelier constitue un exemple concret de la coopération internationale en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, à travers l'adhésion de toutes les parties concernées (policiers, juges, organismes nationaux...), s'arrêtant sur l'expérience de l'Italie dans ce domaine et ses similitudes avec le Maroc, vu que les deux pays sont devenus des pays d'accueil et de transit des migrants.

Il est à noter qu'un atelier de simulation conjointe d'enquête et de procès entre le Maroc et le Niger sur la traite des êtres humains a été organisé, du 2 au 5 août à Casablanca.

Cet atelier a été marqué par une simulation d'enquête et de procès dans ses différentes étapes et jusqu'au jugement, dans le cadre d'une approche qui repose sur la protection des droits de la victime.

#### **Source**

: <https://www.maptanger.ma/fr/tanger-simulation-conjointe-denquete-et-de-proces-entre-le-maroc-le-niger-et-lethiopie-sur-la-traite-des-personnes/>